

CANADIAN CREDIT CARD TRUST II – PORTEFEUILLE DE CARTES DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2024

Sauf indication contraire, les termes utilisés ci-après et qui ne sont pas définis aux présentes doivent avoir la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de base simplifié de Canadian Credit Card Trust II daté du 21 avril 2015.

Performance du portefeuille

Les tableaux suivants donnent l'historique des pertes et des défauts de paiement à l'égard des paiements par les titulaires de carte pour chacune des périodes indiquées pour le portefeuille de prêts sur carte de crédit à la consommation et des créances admissibles vendus et cédés à la Fiducie qui sont liés aux comptes MasterCard connexes appartenant à la Banque Nationale (le « **portefeuille** »). Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à l'effet que la performance future des défauts de paiement et des pertes à l'égard des créances sera similaire à l'historique énoncé ci-après. Les informations contenues dans les tableaux ont été fournies par la Banque Nationale.

Historique des pertes et des défauts de paiement

Les données suivantes concernant l'historique des pertes et des défauts de paiement se rapportent à tous les comptes qui sont actuellement désignés comme des comptes standards malgré que certains d'entre eux n'aient été désignés à ce titre qu'à compter de juillet 2021.

Historique des pertes nettes du portefeuille (en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2022	Exercice terminé le 31 décembre 2021
Moyenne des créances impayées ¹⁾	2 358 670 \$	2 169 954 \$	1 989 936 \$	1 632 623 \$
Pertes nettes ²⁾	91 838 \$	65 902 \$	43 350 \$	30 303 \$
Pertes nettes exprimées en pourcentage de la moyenne des créances impayées	3,89 %	3,04 %	2,18 %	1,86 %

1) La moyenne des créances impayées est la moyenne quotidienne du solde des créances impayées pendant les périodes indiquées.

2) Les pertes nettes sont les radiations, déduction faite des recouvrements.

Défauts de paiement exprimés en pourcentage du portefeuille (en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 déc. 2024		Au 31 déc. 2023		Au 31 déc. 2022		Au 31 déc. 2021	
Nombre de jours en souffrance	Montant en souffrance	% ¹⁾	Montant en souffrance	% ¹⁾	Montant en souffrance	% ¹⁾	Montant en souffrance	% ¹⁾
de 31 à 60 jours	21 773 \$	0,88 %	17 063 \$	0,73 %	11 102 \$	0,53 %	10 283 \$	0,54 %
de 61 à 90 jours	11 688 \$	0,48 %	10 095 \$	0,43 %	7 475 \$	0,36 %	5 983 \$	0,31 %
91 jours et plus	<u>24 209 \$</u>	<u>0,98 %</u>	<u>19 879 \$</u>	<u>0,87 %</u>	<u>14 878 \$</u>	<u>0,71 %</u>	<u>11 193 \$</u>	<u>0,58 %</u>
Total	57 670 \$	2,34 %	47 037 \$	2,03 %	33 455 \$	1,60 %	27 459 \$	1,43 %

1) Les pourcentages découlent de la division du montant en souffrance par les créances impayées à la fin de la période indiquée.

Historique des produits d'exploitation

Le tableau qui suit présente les produits d'exploitation du portefeuille tirés des frais financiers et des frais facturés aux titulaires de carte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et chaque exercice compris dans la période de trois exercices terminés les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

L'historique des produits d'exploitation indiqué dans le tableau qui suit est présenté selon la comptabilité d'exercice, compte non tenu de la passation en charges. Pendant les périodes de hausse des défauts de paiement, les facturations de frais financiers et d'autres frais peuvent excéder les encaissements de fonds, lorsque les sommes encaissées sur les créances sur cartes de crédit sont inférieures aux sommes facturées aux titulaires de carte. À l'inverse, lorsque les défauts de paiement diminuent, les encaissements de fonds peuvent dépasser les facturations de frais financiers et d'autres frais étant donné que les sommes encaissées au cours d'une période donnée peuvent inclure des sommes facturées au cours de périodes antérieures. Les produits d'exploitation tirés des frais financiers et des autres frais, constatés tant au moment de la facturation qu'au moment de l'encaissement, seront touchés par de nombreux facteurs, notamment les frais financiers périodiques sur les créances, le montant des frais d'adhésion annuels, les autres frais payés par les titulaires de carte, le pourcentage de titulaires de carte qui règlent leur solde intégralement chaque mois et qui ne se voient pas imputer de frais financiers périodiques sur les achats ainsi que les changements des niveaux des défauts de paiement à l'égard des créances. Les données suivantes concernant l'historique des produits d'exploitation se rapportent à tous les comptes qui sont actuellement désignés comme des comptes standards malgré que certains d'entre eux n'aient été désignés à ce titre qu'à compter de juillet 2021.

Historique des produits d'exploitation du portefeuille (en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2022	Exercice terminé le 31 décembre 2021
Montant facturé	662 050 \$	602 733 \$	542 444 \$	442 049 \$
Rendement moyen des produits d'exploitation ¹⁾	28,07 %	27,78 %	27,26 %	27,08 %

- 1) Le rendement moyen des produits d'exploitation correspond au résultat de la division des montants facturés par la moyenne quotidienne des créances impayées pendant les périodes indiquées.

Les produits d'exploitation du portefeuille indiqués dans le tableau ci-dessus sont attribuables aux frais financiers périodiques et aux frais annuels ainsi qu'aux autres frais facturés aux titulaires de carte, et ils comprennent les produits d'exploitation attribuables à l'interchange. Les produits d'exploitation provenant des frais financiers et d'autres frais périodiques (autres que les frais annuels) varient en partie selon que les titulaires de carte préfèrent, collectivement, utiliser leur carte de crédit comme un instrument d'emprunt renouvelable afin d'effectuer des achats et de recevoir des avances de fonds et régler le solde de leur compte sur plusieurs mois plutôt que de l'utiliser aux fins de commodité (et de régler leur solde intégral chaque mois, évitant ainsi les frais financiers périodiques sur les achats) et d'autres services qu'ils règlent au moyen de la carte. Les frais pour ces autres services seront traités comme des créances sur capital aux fins de la convention d'achat de créances et du supplément visant la série plutôt que comme des créances sur frais financiers. Toutefois, le vendeur sera autorisé à préciser que ces frais seront traités comme des créances sur frais financiers. Les produits d'exploitation liés aux frais financiers et aux frais périodiques dépendent également du type de frais exigés à l'égard des comptes. Par conséquent, les produits d'exploitation seront touchés par des variations futures du type de frais exigés à l'égard des comptes, des pourcentages respectifs du solde des créances des différents types de comptes et des types de comptes supplémentaires dont proviennent les créances vendues à la Fiducie à l'occasion. Les produits d'exploitation pourraient être touchés de façon défavorable par les variations futures des frais exigés par la Banque Nationale et d'autres facteurs.

Taux de paiement mensuel du titulaire de carte pour le portefeuille

Les taux de paiement mensuel sur les créances peuvent varier en fonction, entre autres, de la disponibilité d'autres sources de crédit, de la conjoncture économique générale, des habitudes de consommation et d'emprunt des titulaires de carte et des modalités des comptes (qui peuvent être modifiées par la Banque Nationale). Le tableau qui suit indique les taux de paiement mensuel les plus bas et les plus élevés des titulaires de carte pour tous les mois pendant les périodes indiquées, dans chaque cas, calculés comme pourcentages des créances impayées au début de chaque mois. Les taux de paiement mensuel indiqués dans le tableau sont fondés sur des montants qui seraient réputés être des paiements de créances sur capital et des créances sur frais financiers à l'égard des comptes ainsi que sur certains rajustements autres qu'au comptant qui ne seraient pas généralement réputés être des paiements de créances sur capital ou de créances sur frais financiers, mais ne comprennent pas les sommes reçues à titre de recouvrement de créances ou d'interchange, qui seraient réputées être des paiements de créances sur frais financiers. Les données suivantes concernant les taux de paiement mensuel se rapportent à tous les comptes qui sont actuellement désignés comme des comptes standards malgré que certains d'entre eux n'aient été désignés à ce titre qu'à compter de juillet 2021.

Taux de paiement mensuel des titulaires de carte pour le portefeuille (en pourcentage du solde des créances)¹⁾

	Exercice terminé le 31 décembre 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023	Exercice terminé le 31 décembre 2022	Exercice terminé le 31 décembre 2021
Mois le plus bas	57,91 %	57,36 %	53,94 %	52,05 %
Mois le plus haut	75,35 %	76,08 %	74,86 %	69,40 %
Moyenne des taux de paiement mensuel pour la période	66,90 %	66,60 %	66,07 %	62,92 %

1) Solde des créances au début de chaque mois durant la période indiquée.

Interchange

Les émetteurs de cartes de crédit reçoivent certains frais (l'« **interchange** ») de MasterCard International Incorporated, qui, à son tour, recouvre des frais auprès des établissements qui autorisent les transactions pour les commerçants dans le cadre des charges des titulaires de carte pour les marchandises et les services. L'interchange représente une compensation partielle du risque de crédit pris, des pertes frauduleuses subies et du financement des créances pour une période limitée avant la facturation initiale. La Banque Nationale est tenue, aux termes de la convention d'achat de créances, de transférer à la Fiducie le montant d'interchange se trouvant dans les comptes et devant être inclus dans les frais imputés aux comptes des titulaires de carte de crédit à la consommation pour les marchandises et les services, qui est payable à la Banque Nationale par MasterCard International Incorporated. L'interchange est attribué à la Fiducie à raison d'un pourcentage équivalant au ratio que représentent les frais imputés aux comptes des titulaires de carte de crédit à la consommation pour les marchandises et les services qui se trouvent dans les comptes, par rapport au total des frais imputés aux comptes des titulaires de carte pour les marchandises et les services qui se trouvent dans le portefeuille de comptes de titulaires de carte de crédit à la consommation de la Banque Nationale. MasterCard International Incorporated peut à l'occasion modifier le montant de l'interchange remboursé aux institutions financières qui émettent des cartes de crédit MasterCard.

Les comptes

L'information figurant dans les tableaux ci-dessus intitulés « Historique des pertes nettes du portefeuille », « Défauts de paiement exprimés en pourcentage du portefeuille », « Historique des produits d'exploitation du portefeuille » et « Taux de paiement mensuel des titulaires de carte pour le portefeuille » se rapporte au portefeuille historique. Si la combinaison de créances découlant des divers types de comptes inclus dans les éléments d'actif de la Fiducie change en tant que pourcentage du total des créances, les pertes, les produits d'exploitation et les défauts de paiement historiques des créances dans les comptes pourraient être différents de ce qui est indiqué dans les tableaux mentionnés ci-dessus.

Les tableaux suivants résument les comptes en fonction de divers critères en date du 31 décembre 2024. Les renvois à l'expression « créances impayées » dans les tableaux suivants comprennent tant les créances sur frais financiers que les créances sur capital. Étant donné que la composition des comptes changera, les tableaux suivants ne sont pas nécessairement indicatifs de la composition future des comptes. Comme les pourcentages ont été arrondis, il se pourrait qu'ils ne totalisent pas 100 %.

Composition des comptes par solde de compte au 31 décembre 2024 (non audité)

Solde du compte	Nombre de comptes	Pourcentage du nombre total de comptes	Créances impayées	Pourcentage du total des créances impayées
500 \$ et moins	719 783	52,76 %	21 744 946 \$	0,88 %
500,01 \$ à 1 000 \$	134 980	9,89 %	100 283 540 \$	4,07 %
1 000,01 \$ à 5 000 \$	352 423	25,82 %	862 429 506 \$	34,97 %
5 000,01 \$ à 10 000 \$	107 461	7,87 %	745 037 054 \$	30,21 %
10 000,01 \$ à 15 000 \$	32 535	2,38 %	393 801 886 \$	15,97 %
15 000,01 \$ à 20 000 \$	11 553	0,85 %	197 722 151 \$	8,02 %
20 000,01 \$ à 25 000 \$	4 242	0,31 %	93 973 593 \$	3,81 %
25 000,01 \$ à 30 000 \$	1 231	0,09 %	32 750 886 \$	1,33 %
Plus de 30 000 \$	462	0,03 %	18 350 508 \$	0,74 %
Total	1 364 670	100,00 %	2 466 094 070 \$	100,00 %

Composition des comptes par limite de crédit au 31 décembre 2024 (non audité)

Limites de crédit	Nombre de comptes	Pourcentage du nombre total de comptes	Créances impayées	Pourcentage du total des créances impayées
0 à 500 \$	56 084	4,11 %	4 841 348 \$	0,20 %
500,01 \$ à 1 000 \$	119 412	8,75 %	43 051 033 \$	1,75 %
1 000,01 \$ à 5 000 \$	432 904	31,72 %	417 988 035 \$	16,95 %
5 000,01 \$ à 10 000 \$	336 614	24,67 %	605 121 490 \$	24,53 %
10 000,01 \$ à 15 000 \$	210 891	15,45 %	530 423 366 \$	21,51 %
15 000,01 \$ à 20 000 \$	154 390	11,31 %	466 985 175 \$	18,94 %
20 000,01 \$ à 25 000 \$	34 078	2,50 %	205 890 004 \$	8,35 %
25 000,01 \$ à 30 000 \$	14 344	1,05 %	136 209 178 \$	5,52 %
Plus de 30 000 \$	5 953	0,44 %	55 584 441 \$	2,25 %
Total	1 364 670	100,00 %	2 466 094 070 \$	100,00 %

**Composition des comptes par ancienneté
au 31 décembre 2024** (non audité)

Ancienneté	Nombre de comptes	Pourcentage du nombre total de comptes	Créances impayées	Pourcentage du total des créances impayées
Moins de 1 an	127 729	9,36 %	123 805 421 \$	5,02 %
De 1 à moins de 2 ans	120 882	8,86 %	161 094 747 \$	6,53 %
De 2 à moins de 3 ans	122 557	8,98 %	182 612 137 \$	7,40 %
De 3 à moins de 4 ans	95 737	7,02 %	181 860 973 \$	7,37 %
De 4 à moins de 5 ans	66 363	4,86 %	133 039 635 \$	5,39 %
De 5 à moins de 10 ans	270 832	19,85 %	581 205 995 \$	23,57 %
De 10 à moins de 20 ans	305 610	22,39 %	652 822 671 \$	26,49 %
De 20 à moins de 30 ans	147 847	10,83 %	317 690 013 \$	12,88 %
30 ans et plus	<u>107 113</u>	<u>7,85 %</u>	<u>131 962 478 \$</u>	<u>5,35 %</u>
Total	1 364 670	100,00 %	2 466 094 070 \$	100,00 %

**Composition des comptes par situation géographique
au 31 décembre 2024** (non audité)

Territoire	Nombre de comptes	Pourcentage du nombre total de comptes	Créances impayées	Pourcentage du total des créances impayées
Terre-Neuve-et-Labrador	848	0,06 %	1 497 532 \$	0,06 %
Nouvelle-Écosse	2 291	0,17 %	3 786 633 \$	0,15 %
Île-du-Prince-Édouard	2 071	0,15 %	4 032 948 \$	0,16 %
Nouveau-Brunswick	36 425	2,67 %	71 248 328 \$	2,89 %
Québec	1 182 813	86,69 %	2 112 657 487 \$	85,68 %
Ontario	111 146	8,14 %	217 975 953 \$	8,84 %
Manitoba	2 488	0,18 %	5 195 423 \$	0,21 %
Saskatchewan	1 695	0,12 %	4 144 179 \$	0,17 %
Alberta	10 150	0,74 %	23 480 601 \$	0,95 %
Colombie-Britannique	12 121	0,89 %	20 571 954 \$	0,83 %
Autres ¹⁾	<u>2 622</u>	<u>0,19 %</u>	<u>1 503 032 \$</u>	<u>0,06 %</u>
Total	1 364 670	100,00 %	2 466 094 070 \$	100,00 %

- 1) Cette catégorie se rapporte aux comptes à l'égard desquels l'adresse figurant sur le relevé du titulaire de carte au moment de l'établissement de son admissibilité se situait dans l'une des provinces ou dans l'un des territoires du Canada et dont le titulaire de carte réside actuellement à l'extérieur du Canada.

**Composition des comptes par pointage de crédit ¹⁾
au 31 décembre 2024** (non audité)

Pointage de crédit	Nombre de comptes	Pourcentage du nombre total de comptes	Créances impayées	Pourcentage du total des créances impayées
760 et plus	802 169	58,79 %	1 015 483 643 \$	41,17 %
700 à 759	245 095	17,96 %	537 004 501 \$	21,78 %
660 à 699	122 301	8,96 %	384 854 813 \$	15,61 %
560 à 659	126 128	9,24 %	388 808 295 \$	15,77 %
Moins de 560 ou aucun pointage	<u>68 977</u>	<u>5,05 %</u>	<u>139 942 818 \$</u>	<u>5,67 %</u>
Total	1 364 670	100,00 %	2 466 094 070 \$	100,00 %

- 1) En décembre 2019, la Banque Nationale a implanté un nouveau pointage de crédit pour ses activités de gestion de portefeuille. En conséquence, les pointages de crédit présentés dans le tableau ne peuvent être comparés aux pointages présentés avant décembre 2019.